

ARRÊTÉ N° 2024-09

TARIFS DE PARTICIPATION A L'ECOLE D'ETE DE LA CHAIRE RENSEIGNEMENT

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et d'établissements ;

Vu la délibération n°2020/10/10-2 du conseil d'administration relative à l'approbation des contrats, conventions et marchés par le conseil d'administration et délégation de pouvoir au directeur ;

Vu la délibération n°20231216-2 du conseil d'administration relative à la création et aux statuts de la Chaire renseignement ;

Vu le règlement intérieur ;

Considérant la tenue de l'Ecole d'été « *Conflit israélo-palestinien et renseignement* » qui aura lieu du 10 au 12 juillet 2024 et les coûts d'organisation associés ;

ARRÊTE

Article 1 : Les tarifs ci-dessous sont fixés selon les modalités suivantes :

Nom de l'événement : Ecole d'été de la Chaire Renseignement

Description de l'événement : L'École d'été s'adresse aux étudiants de L3, et Masters, doctorants, chercheurs, et professionnels cherchant à approfondir leurs connaissances sur une problématique donnée, au travers de 3 journées de conférences et d'échanges avec des intervenants de haut niveau provenant de différents milieux (communauté du renseignement, acteurs des relations internationales, monde académique). En 2024, la thématique de l'école d'été est « *Conflit israélo-palestinien et renseignement* ».

Lieu de l'évènement : Sciences Po Aix, 25 rue Gaston de Saporta, 13100 Aix en Provence

Date(s) de l'évènement : du 10 au 12 juillet 2024

Catégorie de participants	Tarifs	Prestations incluses dans le tarif
Etudiants de Sciences Po Aix	100€	Frais de bouche, participation aux frais d'invitation des contributeurs
Etudiants hors Sciences Po Aix	150€	
Autres publics (professionnels)	250 €	

Article 2 : Le Secrétaire général et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 15 mai 2024

Rostane MEHDI,
Professeur des Universités.
Directeur.

TRANSMIS AU RECTEUR LE : 16/05/2024

DATE D'AFFICHAGE ET PUBLICATION : 16/05/2024

